

# Alerte aux désodorisants d'intérieur !



Le 16 mai 2014

Rédigé par Consoglobe

J'aime 562 personnes aiment ça. Soyez le premier parmi vos amis.

562  
partagesPartagez sur  
Facebook !

Partagez sur Twitter !

Envoyez à un ami !

Les désodorisants d'intérieur ne sont plus de simples désodorisants ! Aujourd'hui on vous propose des produits aux multiples casquettes : "destructeur d'odeur", "anti-bactérien", "anti-acarien", "désinfectant", "purificateur d'air", "anti-tabac"... Mais aussi sous toutes formes : bougies, prises et diffuseurs électriques, encens, lampes berger... Faut-il les adopter ?

## Désodorisants – alerte aux toxiques

En septembre 2008, le magazine *Que choisir ?* démontrait ce que l'on soupçonnait : les désodorisants et surtout les destructeurs d'odeurs polluent. Ils sont une source de pollution domestique car ils diffusent des polluants atmosphériques. Gênant.



## Pour un air sain, évitez les désodorisants !

Dès 2004, le magazine consommériste avait alerté l'opinion en montrant que les diffuseurs d'odeurs sont **surtout des diffuseurs de substances toxiques**, des polluants atmosphériques nocifs ! La plupart des désodorisants avaient révélé leur "capacité" à diffuser dans l'air de votre habitation des **composés organiques volatils, COV**, des substances **cancérogènes, allergènes** ou tout simplement **irritantes**.

Depuis 2004, les grands fabricants tels que Procter & Gamble (Febreze), SC Johnson (Oust), Sara Lee (Ambi pur), Reckitt Benckiser (Air Wick), ont fait des efforts pour réduire la toxicité de leurs produits. Mais selon Que choisir " *il reste beaucoup à faire pour que leurs produits deviennent recommandables*".

Des tests ont à nouveau été menés fin 2008 sur **39 désodorisants d'intérieur** différents, vendus au grand public. Le résultat est à résumer en une simple phrase : "**Éliminez les désodorisants d'intérieur**"... car les fabricants de désodorisants d'intérieur ne peuvent **pas** garantir qu'ils ne sont pas **nocifs** et ils dégradent **la qualité** de votre air.

## Les désodorisants d'intérieur ne font que masquer et n'éliminent pas les odeurs

Le succès des désodorisants et des parfums d'intérieur repose sur une idée reçue et malentendu très commun. Les désodorisants éliminent les mauvaises odeurs, croit-on. Mais, non, en réalité ils ne font que les masquer avec un parfum plus encore fort.

La conséquence est simple : les désodorisants ajoutent des substances dans l'air sans avoir supprimé celles qui gênent et ne font que rendre un air vicié encore un peu plus vicié ! Le benzène, le toluène, formaldéhyde des encens ou parfums d'intérieur viennent alors s'ajouter aux autres substances et odeurs sans les supprimer, si bien que le problème reste entier. Chercher à cacher une odeur persistante de moisissure, par exemple, avec un parfum d'intérieur ne sert à rien.

## Une nouvelle espèce de pollueurs : les destructeurs d'odeurs...



Le 2,5-dichlorophénol qui a longtemps été présent dans des désodorisants d'intérieur, l'est moins aujourd'hui

Les dernières innovations en termes de désodorisants d'intérieurs sont donc des désodorisants censés détruire les odeurs et non plus les chasser. *“Ne masquez plus les mauvaises odeurs, dites-leur Oust”*.

Les tests de destructeurs d'odeurs sont édifiants : non seulement les destructeurs d'odeurs **n'ont pas abouti à une atmosphère propre mais ils l'ont pollué.**

Les molécules des effluves désagréables ne sont pas éliminées par les “destructeurs” d'odeurs. Qui plus est, ces destructeurs d'odeurs ont introduit dans votre atmosphère domestique des quantités significatives de COV ainsi que de composés semi-volatils et très volatils.

### **Désodorisants d'intérieur – Recommandation pratique :**

Pour obtenir de l'air pur et frais, laissez tomber les désodorisants d'intérieur et ouvrez les fenêtres, aérez tout simplement vos locaux, vos proches et vous vous en porterez mieux.

Par ailleurs, ces menaces pour votre santé et l'air de votre intérieur ne concernent pas uniquement les désodorisants d'intérieur, mais aussi les bougies parfumées, les lampes Berger et d'encens, les diffuseurs électriques et diffuseurs prêts à poser.



En effet, seules quelques bougies sont parvenues à obtenir la mention “très bien” grâce à l’absence d’émission de **substances chimiques**. Quant aux diffuseurs de parfums, ceux à la vanille ou au caramel émettraient du **benzène**, une substance cancérogène...

### Les parfums d'intérieur

Les parfums sont désignés sous l’appellation *Parfum* ou *Fragrance* : ce sont souvent des composants synthétiques. Seules les substances parfumantes comptant parmi les fameuses **26 substances allergènes listées par la directive européenne 2003/15/CE du Parlement Européen** doivent être signalées clairement. Les muscs synthétiques par exemple sont des substances odorantes à risque, provoquant des allergies et modifications du système endocrinien.

Les 26 « allergènes étiquetables » doivent obligatoirement figurer dans la liste des ingrédients, dès qu’ils sont présents à plus de 0,01 % dans les produits à rincer et à plus de 0,001 % dans les produits sans rinçage.

Seuls les **cosmétiques bio garantissent une absence totale** de ces ingrédients, puisque les fragrances chimiques y sont interdites

### A lire aussi :

- Le dossier [Habitat écologique](#)
- [Ces substances que nous cache Febreze](#)
- [Ces substances que nous cache ... le désodorisant Airwick](#)
- [diffuseur d’huile essentielle, respirez...naturellement !](#)
- [Pollution domestique : il faut aérer !](#)
- [Un point sur la pollution de l’air... et du reste](#)
- [Tout savoir sur les plantes dépolluantes qui purifient l’air](#)